

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 datent des 1^{er} et 16 de chaque mois
 et
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
 Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
 sont reçues au
Bureau du Journal du Lot
 et
se paient d'avance
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclames... 50 c. —
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.



L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 2 Juillet 1872.

Le nouveau traité entre l'Allemagne et la France pour l'évacuation de notre territoire a été signé samedi soir. On trouvera d'importants détails sur cet acte diplomatique, à nos dernières nouvelles. On y trouvera également les détails de la très grave séance d'hier, à l'Assemblée nationale.

L'expérience est faite; le provisoire ne nous a pas donné l'union. Il ne le pouvait pas. Il laisse à chacun le droit, l'espérance, le désir de faire prévaloir ses aspirations et ses préférences. Il est le droit à la division indéfinie.

Quelques mois de provisoire semblaient nécessaires. Il fallait déblayer le sol des scories de l'éruption du 4 septembre. Il fallait organiser partout un personnel honnête.

Mais il fallait se hâter, se hâter, et aborder avec courage et fermeté la question capitale.

Sans doute les difficultés ont grandi; mais cette nécessité d'en finir ne s'est pas amoindrie, et les difficultés grandissent et grandissent chaque jour.

Les masses ne s'attacheront jamais à un provisoire. Il leur faut un être palpable, fixe, défini. Elles sentent trop bien l'indiscutable nécessité d'un pouvoir stable et certain. Le provisoire les laisse flottantes, incertaines d'abord, bientôt découragées, dégoûtées. Dès-lors proie facile pour les partis audacieux et dont la conscience s'accorde de l'emploi de tous les moyens.

Il est plus que temps de mettre la main à l'œuvre. On fait des lois; on prépare à grands frais un mobilier confortable et on ne sait pas quel sera l'édifice qui devra le loger.

La question, la grande question, l'unique question c'est de donner un gouvernement au pays. Mais c'est mettre le pays en ébullition. C'est la guerre civile.... Eh bien! faites des lois, votez des impôts, libérez le territoire,.... la désorganisation ne marchera pas avec moins d'activité, la révolution ne fera pas moins son chemin dans les esprits et dans les cœurs. Bientôt le radicalisme recommencera ses essais, et les populations affolées se précipiteront au-devant de celui qui saura les empoigner et les serrer bien fort. Une fois de plus on verra ce qu'on gagne à écouter les conseils de la peur et à craindre d'aller droit aux principes.

nature, créées par des Sociétés. Compagnies ou entreprises, quelles qu'elles soient; que ce revenu sera déterminé, pour les actions, par les délibérations des assemblées générales d'actionnaires ou des conseils d'administration; pour les obligations ou emprunts, par l'intérêt du revenu distribué dans l'année.

L'article 3 porte que la quotité de la taxe établie par la présente loi est fixée à 3 0/0 du revenu des valeurs stipulées plus haut.

L'article 4 stipule que les actions, obligations, titres d'emprunts, quelle que soit d'ailleurs leur dénomination, des Sociétés, Compagnies, Corporations, villes, provinces, entreprises, ainsi que tout autre établissement public étranger, sont soumis à une taxe équivalente à celle établie par la présente loi sur le revenu des valeurs françaises.

Les titres étrangers ne pourront être cotés, négociés, exposés en vente ou émis en France qu'en se soumettant à l'acquiescement de ces droits, ainsi que du droit de timbre et de transmission.

M. Magne a pris la parole. Laisant de côté les détails, il a plaidé en général la cause de l'impôt sur les valeurs mobilières. Comme tous les impôts, surtout ceux qui sont nouveaux, celui-ci sera l'objet de critiques vives et passionnées; il est néanmoins nécessaire, on peut même dire qu'il est juste.

L'ancien et illustre ministre a recherché quels étaient les revenus qui n'étaient pas suffisamment atteints et quels étaient ceux qui ne l'étaient pas du tout. Il a d'abord constaté que la propriété foncière supportait une très forte part des charges de l'Etat, et qu'on proposait cependant de la grever encore de centimes additionnels. Mais, avant d'en arriver là, a-t-il dit, il ne serait pas inopportun de demander à d'autres leur part de contribution. Et pourquoi la propriété immobilière ne paierait-elle pas aussi son contingent? On a parlé de droits de mutation, de droits de timbre et d'enregistrement. Est-ce que la propriété foncière est exempte de ces droits? Est-ce qu'elle ne les supporte pas dans la mesure convenable?

M. Magne a conclu par ces paroles: « L'opinion publique est révoltée de l'exemption dont jouissent les valeurs mobilières. »

Après ce discours, la Chambre a voté successivement les trois premiers articles du projet de loi.

Sur le quatrième article, concernant l'application de l'impôt aux valeurs étrangères: M. Rouher a pris la parole. Il a émis l'opinion que si le gouvernement français grevait de taxes gênantes les fonds étrangers, il s'exposerait à de fâcheuses représailles.

La vigoureuse démonstration de cet homme d'Etat a rétabli l'ordre dans la discussion, et a fait comprendre à l'Assemblée qu'il était illogique et maladroite de comprendre les rentes étrangères dans l'impôt qui frappera les autres valeurs étrangères, attendu que les représailles seraient très dangereuses pour nous à la veille d'un Emprunt de trois milliards.

Le projet de loi a été voté.

Bonne et excellente séance pour le pays!

Les lecteurs du Journal du Lot, n'ont pas oublié, que cette grande réforme égalitaire était présentée comme indispensable par notre député M. Pagès Dupont, dans plusieurs travaux que nous avons publiés sous l'Empire, en 1869 et 1870.

On croit que l'impôt produira 25 millions. Autant de sauvé pour les agriculteurs!

Revue des Journaux

Journal des Débats

Nous félicitons vivement l'Assemblée Nationale de ses votes du 27 et du 28 de ce mois; nous n'attendions pas moins de son intelligence et de son patriotisme. L'impôt sur les revenus est adopté en principe, il ne reste plus qu'à être logique et à ne se pas déjuger. Certes, la

retenue sur les intérêts des créances hypothécaires ne pouvait pas passer sans contradiction; elle soulevait des objections sérieuses. Si elle se fût présentée comme une mesure isolée, nous n'eussions pas hésité à la combattre avec énergie; mais elle faisait partie d'un vaste ensemble dont il était impossible d'arracher aucune partie sans détruire le système entier. Aujourd'hui, il est acquis que tous les revenus seront taxés; l'Assemblée est engagée dans une voie où elle ne peut arrêter, sans commettre la plus grave inconscience et la plus criante des injustices.

France.

Considéré en lui-même, l'impôt sur les créances hypothécaires ne justifie point l'éclat qui en a entouré l'adoption. C'est une taxe comme une autre, soulevant au début, comme toute innovation fiscale, forces critiques, et dont la pratique pourra seule constater les bons ou les mauvais effets. Ce qui fait l'importance de son acceptation par l'Assemblée, c'est que tout donnait à prévoir un résultat contraire; que le projet, émané de la commission parlementaire, avait le gouvernement contre lui; qu'il y a là, par conséquent, un premier pas dans une voie nouvelle, et que cette voie pourrait bien éloigner inopinément la perspective des droits sur les matières premières.

Presse.

La négociation de l'emprunt de trois milliards sera la plus grande entreprise financière qui ait jamais été tentée. Ceux-là seuls qui ne doutent de rien peuvent supposer facile une opération aussi colossale. Elle ne réussira que par le concours pressé des capitaux étrangers aussi bien que des français, et pour obtenir cette assistance dans sa plénitude, la France et son gouvernement doivent n'épargner aucun effort.

Pour persuader à ceux dont nous désirons une somme aussi énorme que nous sommes des débiteurs de tout repos, qu'avons-nous à faire?

Un premier soin à avoir serait de renoncer une fois pour toutes à cette assertion dans laquelle se complait l'illustre chef de l'exécutif, que, pendant les douze années écoulées depuis la signature du traité de commerce, la France, par l'influence de ce traité, aurait été sans cesse s'appauvrissant. Persister à soutenir pareille chose, c'est démolir notre crédit de nos propres mains. Si nous nous sommes appauvris pendant douze ans consécutifs, si la longue énumération des provinces ruinées par le traité, telle que le président de la République l'a déroulée dans son célèbre message du 7 décembre 1871, est une réalité et non pas une création de son esprit inépuisable, les capitalistes de l'Europe seraient vraiment bien simples de nous apporter leurs ressources: on ne prête pas à quelqu'un qui mange son fonds depuis douze ans.

Une rétractation publique sur ce point ne déshonorerait personne, car ce ne serait qu'un hommage rendu à la vérité. L'effet en serait immense dans la Cité de Londres, qui est le grand réservoir des capitaux et où, pour faire son chemin dans le monde, un emprunt tel que celui des trois milliards a absolument besoin d'être vu avec faveur.

Dans cette circonstance critique, le pays a lieu d'attendre un autre service du patriotisme de l'illustre chef de l'exécutif. Ce serait qu'il mit en pratique une maxime professée par un hom-

me dont maintes fois lui-même M. Thiers s'est avec effusion proclamé le disciple, le baron Louis, un des meilleurs ministres des finances que la France ait jamais comptés. Faites de la bonne politique, disait le baron Louis en 1831 et 1832, et je vous ferai de bonnes finances.

Quand le baron Louis répétait à ses collègues du cabinet les paroles que nous venons de rappeler, le danger d'une politique subversive était bien moins formidable qu'aujourd'hui. Il n'y avait alors dans les perspectives possibles rien qui fût comparable à la Commune de 1871, rien qui en pût donner l'idée, même très affaiblie.

La Commune, qui s'est souillée de tous les excès; qui, d'une main, assassinait les otages, et, de l'autre, promenait une torche incendiaire dans tous les quartiers de la capitale de la France, de la plus belle ville du monde, cette hideuse Commune apparaît à l'horizon comme un spectre auquel nous n'avons pas la certitude d'échapper. Dans l'état actuel des choses, personne n'est fondé à affirmer que, d'ici à deux ans, la Commune n'aura pas rétabli son exécrable empire, et cette fois, ce ne serait pas sur Paris seulement, ce serait sur la France qu'elle régnerait. Les deux tiers de ses membres sont à Londres ou à Genève, ou en Amérique, attendant l'occasion, sur laquelle ils comptent, de rentrer la tête haute, comme de grands citoyens un instant méconnus.

Si l'on persistait dans la politique par laquelle le citoyen Gambetta est devenu Monseigneur le Dauphin, nous n'échapperions pas à cette calamité. Qu'il le voulût ou non, le citoyen Gambetta, devenu l'arbitre de la France, ne pourrait empêcher le retour triomphant des communards, qui furent ses complices au 4 septembre et dans l'entreprise de la guerre à outrance.

Financièrement parlant, le jour où Monseigneur le Dauphin serait sur le trône, les billets de banque à cours forcé, qui sont notre monnaie, perdraient 20 0/0. Quand il aurait été remplacé par le citoyen Félix Pyat, la dépréciation serait de 50 ou de 75. Les arrérages de la dette publique ne seraient plus payés ou le seraient en assignats avilis.

Il dépend de l'illustre chef de l'exécutif d'écartier de la France de telles extrémités, et des créanciers présents ou prochains de l'Etat une telle cause de ruine.

Le meilleur moyen, le seul qu'il y ait, c'est d'en revenir à la politique conservatrice dont il était l'éloquent défenseur sous Casimir Périer à côté du baron Louis. A cette condition seulement, il aura le concours permanent des capitalistes: le métier du capital est d'être conservateur.

MICHEL CHEVALIER

Français.

L'assurance avec laquelle le gouvernement avait annoncé que, dès à présent, 42 millions pouvaient être obtenus de l'impôt sur les matières premières, et que, d'ici à peu de mois, 18 autres millions pouvaient être demandés à cette même source, avait profondément ému les esprits tant soit peu au courant de la position économique faite à la France par les traités de commerce encore en vigueur. On mettrait en regard de ce chiffre de 60 millions, les 6 pauvres millions annoncés par la commission des tarifs, et les plus éprouvés dans leur foi parlementaire oseraient à peine donner raison à la commission.

La commission non moins émue que le public a demandé communication au gouvernement des documents sur lesquels il établissait son dire. Le gouvernement s'est exécuté, et

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 27 juin.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de loi relatif aux valeurs mobilières proprement dites. Ce projet stipule qu'à partir du 1^{er} juillet 1872, une taxe annuelle et obligatoire sera établie sur les intérêts et les dividendes des actions de toute

en résulte que le gouvernement aurait tout à fait raison si les matières premières étaient astreintes à toujours passer par la frontière voulue, et ne jamais se faire ouvrir en pays neutre et enfin si les produits auxquels elles servent de base pouvaient être également protégés sur l'étendue de notre frontière par des droits compensateurs.

Malheureusement pour le gouvernement, il n'en est pas ainsi. Les huiles d'Espagne peuvent passer par la frontière italienne, les cotons d'Amérique peuvent se faire filer en Allemagne, et nous ne pouvons pas, grâce aux différents traités qui nous lient encore, nous défendre contre l'invasion de produits étrangers que favoriserait l'impôt sur les matières premières.

La commission des tarifs s'est décidée à saisir l'Assemblée de la question, et nous doutons qu'en face de la discussion sérieuse qui s'ensuivra, le gouvernement puisse persévérer en ses allégations optimistes.

Ordre.

Un commandant insulte à Courbevoie près de Paris, un groupe d'officiers qui passent; il leur montre le poing; un colonel veut arrêter le commandant, qui résiste et se fait par ses violences et ses voies de fait administrer une correction légère, mais bien méritée.

Voilà le fait en deux mots. Le Radical a cru devoir le dramatiser. Au dire de la feuille démagogique, le colonel a tous les torts, et si le commandant a été coupable envers lui, c'est de trop de politesse.

De pareilles allégations n'ont pas besoin d'être réfutées.

Quoi qu'en veuillent dire les feuilles radicales, elles ne donneront le change à personne. Depuis quelques mois, personne n'en ignore, l'armée est — de la part d'une certaine classe de la population — l'objet d'insultes, de provocations, de menaces continuelles. Pendant que, dans certaines villes de province, les frères et amis crient: *A bas les pantalons rouges!* ces mêmes pantalons rouges sont à Paris la cible quotidienne d'outrages de toute sorte. Voici quelques faits qui se sont produits depuis quelques jours à Courbevoie:

1° Deux soldats du 101^e ont été attaqués à coups de pierres par une quinzaine d'ouvriers et ils auraient infailliblement été tués sans l'arrivée soudaine d'une patrouille du 17^e chasseurs à pied, qui est survenue fort à propos pour les délivrer; trois individus ont été arrêtés et seront traduits devant la justice;

2° Trois autres soldats du 101^e ont été également attaqués, dans les mêmes circonstances que ci-dessus, et ils n'ont dû qu'à leur énergique défense d'avoir la vie sauve;

3° Le sergent-major Bardou, du 101^e, a été insulté grossièrement par un individu qu'il est parvenu à arrêter;

4° Dans la même journée, le général de brigade a été insulté plusieurs fois par les mêmes espèces de gens sur la route de Bezons. (Deux insultes ont été arrêtées; s'il avait fallu les arrêter tous, il y aurait eu plus de cent personnes.)

Un factionnaire a dû tirer sur un individu qui essayait de pénétrer nuitamment dans la maison du général, dans des intentions faciles à deviner.

A l'égard de l'affaire qui nous a valu le récit fantaisiste du Radical, nous ne pouvons mieux faire, pour édifier le public sur son récit, que de reproduire le rapport même de M. le colonel de la Hayrie:

A M. le général commandant la brigade.

Courbevoie, le 19 juin 1872.

Mon général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants:

Hier, vers midi, je passais dans la rue de Bezons, accompagné du commandant Détéux et du capitaine Hivert; devant nous, à environ 60 ou 80 pas, marchait un groupe d'officiers allant dans la direction de la rue de l'Alma.

Tout à coup, nous aperçûmes un individu de mauvaise mine, qui était sur le trottoir de droite et qui gesticulait et parlait en montrant les officiers qui l'avaient dépassé et lui tournaient le dos.

J'entendis très distinctement ces paroles: «Tiens, voici encore ces cochons-là qui viennent de se remplir le ventre.»

Je m'élançai aussitôt sur cet homme pour l'arrêter et je le saisis au collet, mais comme il faisait résistance pour s'échapper, je lui portai un coup de poing et un coup de pied qui le renversèrent contre le mur.

Au même instant passèrent deux soldats du régiment; je leur remis l'individu; ils le conduisirent

à la caserne, d'où l'adjudant de semaine le fit mener chez le commissaire de police.

Vous savez comme moi, mon général, que depuis qu'on a relâché à peu près tous ces individus qui étaient dans les pontons, nous sommes de la part des gens de la banlieue de Paris l'objet d'insultes continuelles et même d'attaques. Depuis quelques jours surtout, les actes de cette nature se sont reproduits en grand nombre; il serait à désirer qu'on prit des mesures très énergiques contre ces misérables qui ont voué une haine implacable à tout ce qui porte l'uniforme de l'armée.

Veillez agréer, etc.,

Colonel de la HAYRIE.

Dans les écoles de demoiselles laïques de Lyon, les jeunes élèves ne sont pas seulement exercées à jeter des pierres aux corés, elles reçoivent encore un enseignement de chant qui ne manque pas d'agrément, et dans lequel les cantiques ont été avantageusement remplacés par des chansons d'un style mieux approprié au caractère viril qu'un bon républicain désirera dans l'avenir rencontrer dans sa moitié.

Voici, en effet, d'après la *Décentralisation*, la gaudriole qu'on leur entend fredonner sous les yeux et avec les encouragements de leurs maîtresses:

Dans notre village,
Grâce à nos parents,
Nous sommes toutes sages,
Jusqu'à quatorze ans.
Et on appelle être sages,
N'avoir qu'un ou deux amants, (bis.)
Avec qui les volages,
Passent de doux instants. (bis.)

Cela vaut mieux que le catéchisme, et les partisans des écoles municipales et de la morale indépendante doivent être fiers et heureux des espérances que fait légitimement concevoir une pareille éducation.

Il y a quelques jours, par la plume de M. Venet, de retour d'une excursion en province, le *Monde* avouait que le gouvernement impérial est aujourd'hui infiniment plus populaire que le gouvernement de M. Thiers, et que l'on entend souvent ce refrain mélancolique:

« Ah! nous étions bien heureux sous l'Empire!

Les Républicains connaissent aussi bien que notre confrère cet état de l'opinion. Mais de là vient précisément, comme le remarque le *Monde*, qu'ils ne veulent point de l'appel au peuple. Prenant à partie la *République française*, M. Armand Ravelet, dans un article vigoureux, perce à jour le prétendu respect du journal gambettiste pour la souveraineté nationale.

Patrie

La *Comédie politique* (de Lyon) est d'une curiosité inquiétante. Ne va-t-elle pas poser une de ces questions indiscrettes, auxquelles elle est sûre qu'on ne répondra pas?

Jugez-en:

Elle feuillette le compte-rendu des séances du comité de salut public, et, à la date du 17 septembre 1870, elle lit les lignes suivantes:

A dix heures du soir, des hommes de garde à l'Hôtel-de-Ville apportent au bureau du comité de la guerre une caisse trouvée par eux dans l'arrière-cour de l'Hôtel-de-Ville. Cette caisse porte l'adresse suivante:

D. F. Port payé.

« Avis donné de l'expédition par une lettre mise à la poste.

« Monsieur le général de Francoinière, premier aide de camp de S. A. I. Monseigneur le prince Napoléon, au Palais-Royal, PARIS. »

La caisse est ouverte, et les objets qu'elle contient sont inventoriés en présence des citoyens P. Ganguet, D. Barodet, T. Brun, S. Maynard, A. Tissot, D. Bach.

Suit l'inventaire, c'est-à-dire la liste des objets contenus dans la caisse, vaisselle d'argent ciselé et armorié, plus de soixante pièces.

Le procès-verbal de cette opération a été signé par les citoyens présents déjà nommés — le secrétaire est BARODET.

La *Comédie politique* est assez osée pour demander ce qu'est devenue la caisse — et la vaisselle plate.

Et elle ajoute:

Les citoyens Ganguet, Barodet, Brun, Maynard et Bach seraient-ils assez aimables pour faire transmettre notre question à leur collègue en bris de serrures, le citoyen Tissot, aujourd'hui condamné à la déportation perpétuelle?

INFORMATIONS

M. Eugène Dufeuille vient d'adresser au directeur du *Journal des Débats* la lettre suivante, qui fait le plus grand honneur à la dignité de son caractère et à la droiture de son sens politique:

Monsieur et cher Directeur,

Il m'en coûte de me séparer du *Journal des Débats* où m'avaient fait entrer l'amitié de M. Prévost-Paradol et l'extrême bienveillance de M. Edouard Bertin. J'ai eu l'honneur, pendant deux ans, de défendre à la première page de votre journal les idées conservatrices et libérales, et je ne prévoyais pas que je m'arrêteraient si tôt dans ma tâche. Le moment est cependant arrivé où je dois me séparer de vous.

L'attitude qu'une partie de votre rédaction a prise depuis quelques jours envers l'Assemblée nationale me fait prévoir un changement assez notable dans la politique du *Journal des Débats*; il ne m'appartient pas de discuter avec vous ce changement. Je veux seulement vous redire que cette nouvelle politique n'est pas la mienne.

Si j'avais à prendre partie contre l'un de nos deux grands pouvoirs publics, je ne me déclarerais certes pas pour M. le Président de la République. Outre que l'Assemblée nationale a donné, depuis tantôt dix-huit mois, des preuves constantes de sagesse politique, d'abnégation et de libéralisme qui doivent la recommander à tous les bons citoyens, je craindrais, en relevant trop vivement ses erreurs, de discréditer avec elle le gouvernement parlementaire.

Je ne sais, Monsieur et cher directeur, si les « catéchismes constitutionnels » enseignent cette vérité; mais l'histoire et le sens commun nous montrent que le mépris des Assemblées mène vite et tout droit à la dictature.

Vous comprendrez, par ces dernières lignes, que je ne puis m'associer aux attaques que votre honorable journal dirige, depuis quelques jours surtout, contre l'Assemblée nationale.

Croyez toujours, Monsieur et cher directeur, à mes meilleurs sentiments.

Eugène DUFEUILLE.

On lit dans une correspondance de l'*Univers*:

Don Alphonse, frère de don Carlos, se conduit admirablement en Catalogne. Les carlistes y font des progrès et il ne serait pas surprenant qu'on apprit bientôt leur entrée dans Barcelone.

Il faut bien que le gouvernement d'Amédée appréhende cette éventualité, puisque la garnison de Madrid tout entière vient de partir précipitamment et abandonne la garde de la cité aux volontaires de la liberté. La *Correspondencia de Espana* qui, comme vous le savez, est souvent officieuse, nous en a donné la nouvelle ce matin. Cela est grave, et nous est un indice que les choses sont très-complicées et plus embrouillées qu'on ne se le figure.

TRIBUNAUX

AFFAIRE DE GASTON DACOSTA, SECRÉTAIRE DE RAOUL RIGAUT.

Gaston-Pierre Dacosta, secrétaire particulier de Raoul Rigault pendant la Commune, vient comparaître devant le 3^e conseil de guerre.

Dacosta avait vingt ans à peine quand il a pris part aux actes qui font peser sur lui l'accusation de complicité d'assassinat, de pillage, etc.

Aux charges qui pèsent sur lui, Dacosta oppose qu'il n'aurait fait à la préfecture qu'exécuter les ordres de Rigault, et n'aurait usé de l'autorité que lui donnait son amitié avec ce dernier que pour adoucir la rigueur des ordres donnés.

M. le président. — Nous entendons un témoin qui dira qu'avec ces gens vénérables qu'on appelait les otages vous vous êtes conduit comme un gamin mal élevé. Eh bien! moi je dis que vous avez agi ainsi parce que vous aviez des sentiments vils et sanguinaires. En vous voyant dans cet état à votre âge, on peut se demander ce que vous seriez dans vingt ans.

Nous entendons aussi un témoin qui nous dira que vous interrogiez les personnes arrêtées.

R. Cela est vrai; mais de toutes parts on nous amenait des personnes arrêtées sans ordre, et, en les interrogeant, j'en ai obligé un grand nombre que j'ai fait mettre en liberté.

D. Voici sept mandats d'arrêt que vous avez

expédiés au directeur de l'Hôtel-Dieu.

R. C'est vrai; mais je l'ai fait sur l'ordre de Raoul Rigault. Un autre l'eût fait à ma place.

Niems, gardien de la paix. — Au Palais de Justice, le 18 mai, s'est tenu un conseil de guerre qui m'a jugé, ainsi que beaucoup d'autres. Rigault présidait ce conseil, et Dacosta siégeait à sa droite.

M. le président. — Dans cette circonstance, on y mettait encore des formes; il n'y en avait pas toujours tant. Parfois, Rigault et Dacosta jouaient la vie d'un homme en 150 points de piquet. Cela n'est pas au procès, il est vrai, mais c'est exact.

L'abbé Moléon ne se présente pas. On donne lecture de sa déposition.

Arrêté le 5 avril au soir, par ordre de Rigault, j'ai comparu devant celui-ci, qu'assistait Dacosta, sous l'inculpation d'avoir correspondu avec Versailles. Rigault, exaspéré du calme de mon attitude, ne tarda pas à m'abandonner aux mains de son substitut, qui m'emmena dans une pièce voisine, où étaient des espèces de greffiers... Là, Dacosta monta sur une sorte d'estrade et m'interrogea. Il me parla sèchement...

Ma santé à Mazas acheva de se gâter. Le 22 mai j'étais très-souffrant, la porte de ma cellule fut ouverte avec impétuosité. Le directeur sanglé de rouge, entra d'abord, puis Dacosta, qui m'apostropha avec frénésie, me dit: « Citoyen, les Versaillais entrent dans Paris; ils brûlent et mettent tout à feu et à sang. Eh bien! nous en ferons davantage. Vous allez être transférés à la Roquette avec tous vos confrères. » Le 23, à la Roquette, je conversai longtemps avec Monseigneur et M. Deguerry; ils me parlèrent de Dacosta comme ayant eu des rapports avec lui dès les premiers jours et croyant avoir été interrogé par lui.

Lomvert, horloger. — J'avais été arrêté par un nommé Mongal, sous prétexte que j'étais agent de police. Rigault me fit remettre en liberté. Je fus encore arrêté quatre fois; un jour, conduit devant Dacosta, il me menaça de me faire fusiller.

M. le président, au témoin. — Vous aviez, sous l'Empire, une position très-honorable, vous étiez chargé de répartir les dons de l'Empereur; l'Empereur donnait beaucoup, il donnait trop même, peut-être; je dis trop, par rapport à son budget.

La dame Ruault vient déclarer que son mari, arrêté le 16 mai par ordre de Rigault, a été écondu à Mazas. Dacosta ajouta de sa main sur l'ordre d'écondu ces mots significatifs:

« Conservez cette canaille pour le peloton d'exécution. »

Transféré le 22 mai à la Roquette, ce malheureux y fut assassiné le 26.

Un grand nombre de faits semblables, également odieux et sauvages, sont constatés.

Dacosta est condamné à la peine de mort.

Pendant l'interrogatoire de cet infâme Dacosta — type accompli des criminels de mai, chez qui l'instruction a constaté à côté des plus sanglantes scélératesses, les plus ignobles vices — le colonel président le 3^e conseil de guerre a prononcé ces paroles qu'il faut citer, puisqu'elles sont faites pour nous rendre un peu de confiance et une ombre d'espoir dans le salut de la patrie:

Je sais bien que si une révolution survenait, je serais arrêté des premiers; mais je vous donne ma parole que vous n'y arriveriez pas avant qu'avec mon régiment, j'en eusse couché quelques-uns par terre.

Nous n'essayons pas une apologie de nos soldats. Les gens de bien savent, sans qu'il soit besoin de le leur dire, ce que valent de tels hommes. Nous voulons constater seulement que rien ne les abat, ni les décourage; ni les injures des radicaux, ni les défaillances de notre triste gouvernement, ni l'apathie des conservateurs, sur la fortune et les jours desquels ils veillent sans pouvoir, dans cette lutte modeste et constante, espérer ni honneurs ni récompenses. Nous voulons constater aussi que le soldat est de tous les citoyens celui qui, avec le prêtre, a conservé intacte la fidélité au devoir et la fermeté dans ses actes, la foi dans sa mission. Aussi est-ce contre eux, aussi est-ce contre l'Armée et le Clergé que les révolutionnaires de toute sorte et de toute nuance, que les jacobins, que les criminels de la politique dirigent, en ces temps misérables, toutes leurs injures, toutes leurs attaques, l'acharnement de toutes leurs honteuses violences morales et physiques. A la vue d'une épée ou d'une robe de prêtre, tous

ces scélérats ne peuvent plus contenir leur haine et leur rage. Partout, dans les villes corrompues par le développement du radicalisme, partout, dans les quartiers populaires de Paris, à Marseille, à Lyon, à Toulouse comme à Courbevoie, le soldat est injurié et attaqué; le prêtre honni, vilipendé, et l'autre jour encore, un révolutionnaire voyant l'archevêque de Lyon qui lisait son bréviaire sur la terrasse de sa maison, lui a crié: « Ah! si j'avais un fusil, comme je te descendrais, moi qui suis républicain. »

« Moi qui suis républicain! » Voilà un mot qui, s'ils étaient gens sensés, devrait faire terriblement réfléchir les ingénus maladroits et dangereux à eux-mêmes qui font profession d'admirer et de fonder la République modérée. Modérée tant que vous voudrez, et conservatrice s'il vous convient. Il n'en est pas moins vrai que, depuis quatre-vingts ans, c'est au cri de: « Vive la République! » que se sont commis tous les crimes, allumés tous les incendies, accomplis tous les massacres. Les funestes, les hideuses journées de septembre 1792 se passaient au cri de: « Vive la République! » — « Vive la République! » criaient-ils en pillant les Tuileries et « Vive la République! » en assassinant Louis XVI. « Vive la République! » encore en menant les Girondins à l'échafaud, et ces pauvres ambitieux étaient assez sots pour répéter eux-mêmes ce cri funeste. Au cri de: « Vive la République! » on coupait par morceaux, en 1848, le général Bréa, et ceux qui visaient et tuaient Mgr Affre hurlaient: « Vive la République! » Contre le mur où les adossaient les « républicains », Clément Thomas et Lecomte entendaient, en mourant: « Vive la République! » Les pierres de la maison de M. Thiers tombaient au cri de: « Vive la République! » On criait « Vive la République! » en assassinant l'archevêque de Paris, M. Deguerry, M. Boujean et le républicain Chaudey. Incendions les Tuileries, et « Vive la République! » le Louvre, et « Vive la République! » le Conseil d'Etat, et « Vive la République! » les maisons particulières, et « Vive la République! » les usines, les ateliers, les boutiques, et « Vive la République! » Que Paris tout entier, s'il est possible, brûle, s'effondre et disparaisse aux yeux des Allemands et à ce cri immense poussé par toutes les poitrines de patriotes: « Vive la République! Vive la République! »

(Patrie).

Le journal le Radical vient d'être suspendu, en vertu d'un arrêté de l'autorité militaire ainsi motivé:

Le général gouverneur de Paris, Attendu que le journal le Radical, par des attaques quotidiennes, provoque à la haine et au mépris du gouvernement et de l'armée. En vertu des pouvoirs que lui confère la loi sur l'état de siège du 9 août 1849. Arrête: etc., etc., etc.

Chronique locale et méridionale.

Le commerce de Bordeaux vient de procéder à la réélection de sa Chambre de commerce, chargée de le représenter dans toutes les grandes questions qui se débattent en ce moment. Une immense majorité, ou plutôt l'unanimité, a nommé les candidats du libre échange. Les nouveaux élus ont envoyé aussitôt une adresse à l'Assemblée nationale contre l'impôt sur les matières premières. Ils la supplient d'empêcher de tarir, par le triomphe d'un système condamné par l'expérience, les sources de la prospérité nationale, qui seule peut permettre au pays de supporter, sans secousse, les mesures financières que nécessite la libération du territoire.

Décidément l'arrondissement de Figeac joue de malheur. En perdant M. Pruniers comme procureur de la République, ce qui lui donnait l'espoir de perdre au premier jour son sous-préfet, M. Souillac, il croyait enfin échapper à l'aimable influence de ces beaux messieurs du 4 septembre.

Courte illusion, hélas! M. Pruniers est remplacé par un magistrat, qui ne laisse pas précisément à Largentièrre, d'où il vient, le souvenir reconnaissant de son origine bonapartiste. S'il quitte ce poste, M.

Gauger le doit à une admiration trop illimitée pour la révolution qui a chassé du pouvoir les premiers auteurs de sa carrière judiciaire. Cette admiration est allée si loin, qu'on n'aurait pas été surpris, à Largentièrre, de le voir réserver, pour une République plus accentuée, les chaudes réminiscences de son dévouement à l'Empire.

Une scène des plus touchantes a eu lieu hier 1^{er} juillet au Lycée de Cahors.

M. Durand, l'inspecteur d'Académie qui rentre définitivement dans la vie privée, a voulu encore une fois réunir autour de lui le personnel de cet établissement.

M. le Proviseur dans une courte allocution bien sentie, a exprimé les sentiments du corps enseignant pour M. l'Inspecteur; celui-ci vivement ému, a répondu qu'il quittait avec la plus grande peine les fonctionnaires de l'administration du Lycée et les professeurs avec qui il a entretenu depuis plusieurs années de si bonnes relations.

Après une causerie amicale M. l'Inspecteur a voulu serrer la main à chaque professeur en particulier, ce qu'il a fait en ajoutant des paroles de bienveillance et d'encouragement qui resteront longtemps gravées dans les cœurs de toutes les personnes qui ont eu l'occasion d'assister, dans le salon de M. le Proviseur, à cette touchante scène de famille.

On dit que le nouvel inspecteur n'arrivera à Cahors qu'aux vacances prochaines. En attendant l'intérim pour l'enseignement secondaire sera fait par M. le Proviseur du Lycée, et pour l'enseignement primaire par M. l'Inspecteur de cet enseignement, pour l'arrondissement de Cahors.

La commission chargée de juger l'aptitude des aspirantes et aspirants au brevet de capacité pour l'instruction primaire, établie à Cahors, ouvrira la deuxième session de 1872, pour les aspirantes, le lundi 29 juillet prochain, à huit heures précises du matin, et pour les aspirants, le lundi 5 août à la même heure.

Par arrêté du 20 juin, M. le ministre des finances a élevé M. Carré, inspecteur des Contributions directes du département du Lot, à la 2^{me} classe de son grade.

FOIRE DE CAHORS DU 1^{er} JUILLET.

La foire n'a pas été belle. 350 paires de bœufs ont été amenés à la foire, une grande partie ont été vendues au prix de 450 à 1,100 francs la paire; les gras à raison de 30 à 36 francs les 50 kilos poids vif.

13 chevaux, 16 mulets et 11 ânes; il s'est fait très-peu d'affaires.

260 petits cochons; une grande partie ont été vendus de 25 à 100 francs la pièce, suivant grosseur.

700 moutons, une grande partie vendus de 15 à 35 francs la pièce, les gras à raison de 60 à 65 centimes la livre poids vif.

716 hectolitres de blé portés à la halle: 461 ont été vendus avec une moyenne de 23 fr. 86 cent. l'hectolitre. Le maïs à raison de 14 fr. 63 cent.

La foire s'est terminée sans aucun accident ni vol à signaler.

On nous écrit de Figeac:

Un incendie a dévoré ces jours passés une grange appartenant au sieur Lacarrière, propriétaire à St-Hilaire-Bessonnie. Les récoltes qu'elle contenait ont été entièrement perdues. Les pertes sont évaluées à 3,940 fr. L'immeuble était assuré.

On lit dans la Gazette du Languedoc:

« Les actionnaires de l'Émancipation avaient été convoqués samedi, et si les informations que nous recevons sont exactes, cette réunion a abouti à une rupture entre M. Armand Duportal et les actionnaires. Nous n'avons pas à exposer ici les motifs de cette rupture, les questions d'administration intérieure ne nous regardant pas et échappent à la publicité. Disons seulement que M. Duportal, écarté par la réunion ou s'écartant lui-même, va fonder un nouveau journal qui paraîtra dimanche prochain sous ce titre: l'Émancipateur. »

Quant à l'Émancipation, les actionnaires ont décidé qu'elle serait mise en vente. L'achètera qui voudra ou qui pourra. »

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 16 Juin 1872.

Mathématiques élémentaires.

Instruction religieuse: 1 Dugès; 2 Gilles.

Rhétorique.

id. 1 Deloncle; 2 Romec.

Seconde — Mathématiques préparatoires.

id. 1 Boussac; 2 Depeyre.

Troisième.

Histoire: 1 Rives; 2 Castanet.

Géographie: 1 Imberly; 2 Rives.

Quatrième.

Histoire et Géographie: 1 Dentraygues; 2 de Valon.

Cinquième.

Instruction religieuse: 1 Labro; 2 Redon.

Sixième.

id. 1 Peyrissac; 2 Banel.

Septième.

Histoire et Géographie: 1 Verdier; 2 Bertrand.

Huitième.

id. 1 Valat; 2 Verdy.

Enseignement secondaire spécial.

Deuxième année.

Instruction religieuse: 1 Laval; 2 Andrieu.

Première année.

Histoire Naturelle: 1 Guitard; 2 Constans J.-B.

Année préparatoire.

Instruction religieuse: 1 de Lagrandval; 2 Couture.

Classe préparatoire. — Première division.

Histoire et Géographie: 1 Gayet; 2 Francès.

Deuxième division.

id. 1 Castagné; 2 Carbonel.

Troisième division.

id. 1 Couret; 2 Gratacap.

Le Proviseur, RICHAUD.

La question des chiens enragés est à l'ordre du jour. Nous allons indiquer le remède suivant que nous avons trouvé dans le Courrier des Familles. Il est très-simple à employer et est... infailible:

— Prendre chez le pharmacien trois poignées de *Datura Stramonium* (pomme épineuse), les faire bouillir dans un litre d'eau, jusqu'à réduction de moitié; puis faire prendre cette boisson tout d'une fois au malade.

Une rage violente survient bientôt, mais de courte durée; une sueur abondante y succède. Au bout de 24 heures, le malade est complètement guéri, dit-on.

Ce remède a été communiqué par le révérend Père Legrand, missionnaire, qui a évangélisé l'empire d'Annam et le Tonkin. Il en a fait l'expérience lui-même, et, sur soixante-malades auxquels il l'a fait prendre, il aurait obtenu soixante guérisons.

Pour la chronique locale: A. Layton.

Dernières nouvelles

Versailles, 1^{er} juillet.

Le traité avec l'Allemagne, signé samedi soir par M. de Rémusat et le comte d'Arnim, sera communiqué aujourd'hui à l'Assemblée.

Les détails presque identiques donnés sur ce document par une correspondance de l'Indépendance belge et par une dépêche du Times paraissent être généralement exacts.

Les paiements auront lieu de la manière suivante: 500 millions après l'échange des ratifications; 500 millions, le 1^{er} mars 1873; un milliard, le 1^{er} mars 1874; un milliard, le 1^{er} mars 1875.

Mais il est convenu que la France pourra anticiper les paiements.

L'évacuation a été ainsi réglée:

Celle de la Marne et de la Haute-Marne, après le paiement des premiers 500 millions; celle de deux autres départements, après le paiement du deuxième milliard; enfin l'évacuation totale, après le paiement total.

Un article du traité stipule que la France pourra, après le paiement de deux milliards, donner des garanties financières qui seront substituées aux garanties territoriales, si elles sont acceptées par la Prusse.

Celle-ci reste libre de maintenir dans les départements non libérés les 50,000 hommes formant le chiffre de l'armée d'occupation actuelle.

Enfin, les six départements occupés seront neutralisés jusqu'à l'évacuation totale.

Telles sont les clauses principales du traité.

Versailles, 1^{er} juillet, 5 h. 15 soir.

L'Assemblée a ouvert la séance d'aujourd'hui par la discussion de l'impôt sur le chiffre des affaires. M. Thiers n'a pu s'empêcher de parler de nouveau en faveur de l'impôt des matières premières.

M. Baragnon a répondu à M. Thiers et a fortement embarrassé le gouvernement. En effet, M. Thiers affirme que l'impôt sur les matières premières rapporterait de suite 42 millions, et l'an prochain 60 millions. La commission des tarifs, au contraire, soutient que cet impôt ne peut produire que 5 millions et demi.

Dans une telle situation, il est indispensable que la question soit éclaircie. Il faut, dit M. Baragnon, que M. Thiers et la commission discutent leurs chiffres respectifs devant l'Assemblée; car, si l'impôt sur les matières premières ne devait produire que 5 millions et demi, il n'y aurait plus à en parler, et l'Assemblée voterait sans opposition l'impôt sur le chiffre des affaires.

M. Thiers maintient les chiffres qu'il a formulés; mais il n'a pas apporté les documents qui lui sont nécessaires pour justifier ses assertions. Il demande que l'Assemblée attende à demain.

M. Rouher demande qu'en présence de la difficulté de discuter les évaluations, le gouvernement fasse distribuer à l'Assemblée entière une communication chiffrée qu'il a adressée seulement à la commission des tarifs. La gauche interrompt à chaque instant M. Rouher avec la plus grossière inconvenance.

M. Thiers promet que la distribution réclamée par M. Rouher aura lieu. Il se plaint que la liberté fiscale de la France ait été engagée par l'Empire. Il s'écrie alors, changeant de terrain, que M. Rouher et l'Empire ont perdu le pays. Longues interruptions. Scènes violentes.

Une fois le calme rétabli, M. Thiers confirme ce qu'il vient de dire.

M. Rouher prend la parole pour un fait personnel. Il déclare accepter hautement la responsabilité des traités de 1860, et il ajoute qu'il croit rendre encore service au pays.

A ces mots, la gauche pousse des cris de fureur et la séance est interrompue pour la seconde fois. M. Rouher reste immobile et impassible à la tribune. Il reprend, au bout de dix minutes pour dire que toute l'Europe est régie en ce moment par les principes économiques qui ont présidé aux traités de 1860.

M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, vient mettre fin aux vociférations de la gauche. Il soumet à l'approbation de l'Assemblée la convention conclue entre l'Allemagne et la France.

Ecoutez, M. Rouher, crie une voix à gauche.

Applaudissements, puis silence.

Ecoutez, M. Jules Favre, crie M. Prax-Paris, à droite.

Violente agitation.

Les conditions mentionnées par votre correspondance ordinaire se trouvent confirmées par le texte de la convention.

L'impression produite est loin d'être favorable; nous subissons la loi du vainqueur, qui ne nous fait aucune concession. Si un an nous est consenti pour le paiement du dernier milliard, nous subissons un an de plus l'occupation étrangère.

Voilà les fruits du provisoire! Le roi de Prusse et M. de Bismark auraient-ils jamais osé abuser à tel point de la victoire vis-à-vis d'une Monarchie?

Bourse de Paris.

Paris, 2 juillet 1872, soir.

Rente 3 p. %	53,85
— 4 1/2 p. %	77,25
— 5 p. %	84,90

Annonces

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION

(ANONYME)

CAPITAL 5,000,000 FRANCS

Siège social à Paris, 57, rue Taitbout.

SOUSCRIPTION A 25,000 OBLIGATIONS

Emises à **175** francs l'une.

Rémoussables à **200** francs en cinq années.

INTÉRÊT ANNUEL : **15** FRANCS, NET D'IMPOT.

payables par trimestre, au siège de la Société et dans toutes les Succursales :

4 TIRAGES PAR AN

Ces Obligations seront cotées à la Bourse dès le dernier versement.

La Souscription sera ouverte à Paris

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

57, rue Taitbout, à Paris.

du Mardi 2 Juillet au Mardi 9 Juillet

ON VERSE :

En souscrivant.....	25 fr.	} 175 » e
Le 10 juillet.....	50	
Le 10 août.....	50	
Le 10 septembre.....	50	
Bonification pour libération en souscrivant.....	2 fr. 50	
Versement réel pour une Obligation de 200 francs.....	172 f. 50 c.	

Les Souscriptions sont reçues dès ce jour à PARIS : à la SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, 57, rue Taitbout ; Dans les départements : aux succursales de la Société et chez tous les Banquiers.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'émission d'obligations que fait la Société industrielle de Paris et dont le produit doit être consacré à subvenir aux besoins de l'industrie française.

Par une simple combinaison les souscripteurs à ces obligations qui voudraient souscrire à l'emprunt national par l'intermédiaire de la Société Industrielle sont assurés de la non-réduction de leur demande à cet emprunt ; et c'est là un avantage exceptionnel qui fait déjà rechercher ces obligations.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(40^e année.)

1, BOULEVARD DES ITALIENS

ANNÉE 1874

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT :

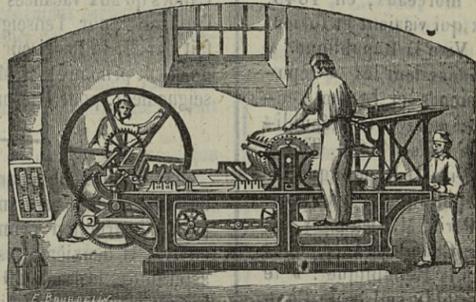
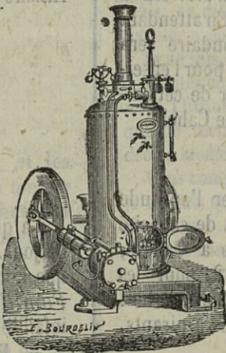
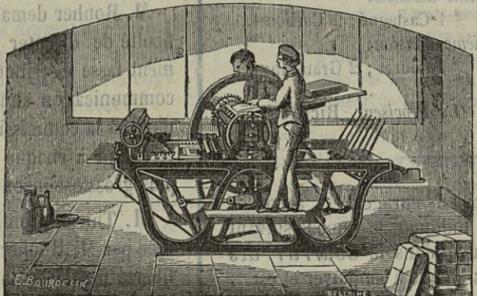
Edition mensuelle.....	9 fr.
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures et 24 grandes feuilles de patrons.....	13 fr. 50
Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLETE.....	18 fr.
6 MOIS, 16 FR. — 9 MOIS, 24 FR. — UN AN, 32 FR.	

Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue. Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

Pour tous les extraits et articles non signés A. LAYTOU

SPÉCIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Trois Presses mécaniques mues par la vapeur.



IMPRIMERIE DE A. LAYTOU & FILS, RUE DU LYCÉE

OUVRAGES DE VILLE

- Journaux — Labours — Mémoires — Brochures — Affiches
- Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers
- Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès
- etc. — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

- Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures
- Livres — Registres avec réglure en tous sens
- Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats
- etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai

JOURNAL DU LOT. — Abonnements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

En Vente chez tous les libraires

LES RURAUX

(Dialogue entre un Maire et un Candidat à la députation.)

Brochure politique de 40 pages

par Léon VALÉRY, de Lalbenque

20 centimes.

ENVOI FRANCO PAR LA POSTE : 25 centimes.

En vente à la Librairie J.-U. CALNETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 412 pages..... 1 fr.

1^{fr} 50 LE FLACON
DÉSINFECTANT
ANTI-PUTRIDE

PHÉNOL-BOBŒUF

3^{fr} 50 LE LITRE
HÉMOSTATIQUE
INSECTICIDE

CRÉAIT : Brûlures, Coupures, Piqures, Morsures venimeuses, Maladies de peau (dartres, etc.), Epidémies (petite vérole, choléra, etc.). Chez les ANIMAUX, il guérit : PESTE BOVINE, Couronnements, Démangeaisons, Roux-vieux, Gale, Crapaud, Javart, Piéquin, Pèpie, Sang-de-rate, Typhus, etc. Il assainit : Ecuries, Poulaiiers, Colombiers, Chenils, etc., qu'il purge de tous insectes. Paris, 9, RUE BUFFAULT, et dans toutes les Pharmacies, Drogueries, Herboristeries.

Eaux minérales de CRANSAC (Aveyron)

souveraines contre les maladies du Foie et de la Rate, — Gastralgies, — Fièvres intermittentes rebelles, — Affections vermineuses, — Hypochondrie, — Constipations.

Grande analogie avec les Eaux de Pulna, de Seditz, de Seidschutz et Kinsingen. — Etuves naturelles.

Caisse de 30 bout. capsulées... 18 fr.
Caisse de 20 bouteilles..... 14 fr.
S'adresser à Cransac, à M. DUPUY, régisseur.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom

NÉURALGIES

GUÉRISON PAR LES PILULES ANTI-NÉURALGIQUES DU D^r CRONIER CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Galerie de Fontenille, boulevard Nord.

Bouquets d'église et de fête votive. Globes garnis et Globes avec socle. Cylindres ronds et Cylindres ovales. Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions. — Fenillages assortis. — Papiers de toute couleur. Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

A partir du 1^{er} août, le Magasin sera transféré maison IZARN, juge, en face le Cours Fénélon.